

Le passif sous les feux des remplacements

Document extrait des pages 75 à 85 de

Contribution à l'analyse du syntagme verbal : étude morphosyntaxique et statistique des coverbes

Gérard-Raymond Roy (1976). Paris/Québec
Klincksieck et Les Presses de l'Université Laval.

4.2.3. Le passif traditionnel

Il reste maintenant à examiner les exemples sous-titrés *auxiverbe être + participe passé passif* (p. 74).

- a) Il *est remplacé* par Paul.
- b) Elle *fut surprise* de ton cadeau.

(117) En langue parlée, aucun des exemples précédents ne contient de marques de personne.

Dans ces énoncés, la grammaire traditionnelle considère que les termes en italique sont des groupes verbaux, dits de la voix passive, et qu'ils s'opposent à une voix première et correspondante, dite voix active ⁽¹¹⁸⁾. Avant de comparer ces voix et d'appliquer le procédé de substitution syntaxique interne et externe auxdits verbes passifs, il importe de rappeler ce qu'en pensent J. Damourette et Éd. Pichon, de même que J. Dubois.

Jacques Damourette et Édouard Pichon caractérisent la voix passive au moyen de raisons sémantiques : le tour passif exprimerait « une syndèse en voie de constitution » ⁽¹¹⁹⁾ :

— « La porte est ouverte par moi ».

Il s'opposerait à « la syndèse constituée » exprimée par l'emploi copulatif de *être* :

— « La porte est bleue ».

La « syndèse en voie de constitution » suppose un changement : la porte devient de plus en plus ouverte, tandis que la « syndèse constituée » exprime un état : la porte est bleue, elle ne le devient pas.

Certes, ces deux exemples correspondent à la théorie ; mais une telle explication semble loin de convenir à tous les énoncés passifs traditionnels. Il paraît impossible de parler de « syndèse en voie de constitution » dans les phrases suivantes :

- Paul est aimé par ses parents.
- Le mur est supporté par des arches.
- Ce maître est choyé de ses élèves.

Ces énoncés, et bien d'autres possibles, servent à l'expression d'un état (aspect imperfectif) et n'expriment pas une « syndèse en voie de constitution », bien qu'ils contiennent des formes passives traditionnelles. En effet, que l'on dise : *Le mur est soutenu* ou *le mur est soutenu par des arches*, le mur n'acquiert pas du soutien, il l'a tout simplement.

De plus, une « syndèse en voie de constitution » peut se rendre par des formes verbales qu'il est impossible de considérer comme des formes passives traditionnelles. Elles peuvent être présentes (réelles) ou possibles :

- La jeunesse est changeante, versatile.
- La porte semble ouverte par moi.
- Un ouvrier est remplaçable par un autre.
- Le ciel devient tout gris.

(118) C'est à cette voix active que se rattachent les trois séries d'exemples que nous avons analysés en 4.2.2. et dans lesquels nous avons reconnu l'existence de part. passés.

(119) J. Damourette et Éd. Pichon, *op. cit.*, par. 1.609. *Ibid.*, pour les exemples qui suivent.

Le premier énoncé contient une «syndèse en voie de constitution» qui relève du sens même des adjectifs *attributs*. Dans le second, cette «syndèse» reste présente même après la substitution de la copule *est* par la copule *semble*. Le troisième énoncé exprime une «syndèse en voie de constitution» qui n'est que possible, tandis que, dans le dernier, la «syndèse» semble toute contenue dans la copule *devient*.

En réalité, les critères sémantiques émis par J. Damourette et Éd. Pichon sont loin d'être exclusifs à la voix passive et ne peuvent même pas s'y appliquer toujours. Cela provient sans doute du fait qu'il est très difficile de faire une approche sémantique qui corresponde ensuite à une analyse syntaxique.

Jean Dubois traite également de la voix passive ⁽¹²⁰⁾ et dit aborder ce problème d'une façon syntaxique. En partant de certains énoncés, il constate que «les participes (formes dérivées de bases verbales) et les adjectifs (mots racines ou formes dérivées de substantifs) fonctionnent d'une manière rigoureusement identique, (...) qu'un parallélisme peut être institué entre ces deux formes aussi bien sur le plan syntaxique que sur le plan sémantique, (...) que les participes et les adjectifs peuvent être intégrés au système nominal comme au système verbal (...): le fonctionnement fondamental des adjectifs et des participes est le même.» ⁽¹²¹⁾

Les exemples de participes passés que choisit J. Dubois, pour appuyer ses dires, appartiennent généralement à la voix passive traditionnelle. Il ne s'attarde pas à relever tous les cas des participes passés afin de les distinguer les uns des autres. Quoiqu'il en soit, ses affirmations relatives aux participes passés passifs et la comparaison qu'il établit à leur sujet avec les adjectifs font prévoir la conclusion suivante: participes passés passifs et adjectifs ne forment qu'un seul ensemble. Contre toute attente, il affirme cependant que «les règles morphosyntaxiques appliquées dans les transformations passives permettent seules de distinguer dans cette classe les deux sous-ensembles (part. passé, adjectif) de formes» ⁽¹²²⁾. Ce renversement de situation est-il justifiable? Pour en juger, il suffit d'examiner la première règle qu'il propose et qui est de loin la plus importante.

Cette règle dit que la transposition active/passive se fait par

(120) Cet auteur propose à ce sujet trois ou quatre théories assez semblables, du moins en ce qui a trait à la conception définitive du passif, à savoir que le passif doit être maintenu et qu'il faut même considérer cette tournure comme la structure profonde de tout énoncé français.

Cf. *Gr. struc. du fr. : le verbe*, pp. 10-15 et pp. 80-126. *Gr. struc. du fr. : la phrase et ses transformations*, pp. 16-19 et pp. 79-86. *Éléments de ling. fr. : syntaxe*, pp. 133-138 et pp. 155-178.

(121) J. Dubois, *Grammaire structurale du français : le verbe*, Paris, Larousse, 1967, pp. 14-15.

(122) *Ibid.*, p. 15.

« l'inversion des positions et des fonctions grammaticales sans modification du signifié de la phrase et par la présence redondante d'un démarcatif devant SN_1 postposé au verbe. »⁽¹²³⁾ Ce petit jeu d'inversion de fonctions et d'addition d'un démarcatif dit redondant n'est rien d'autre que la transformation active/passive proposée depuis très longtemps par les grammairiens les plus traditionalistes. L'on est en droit de se demander si ce procédé est vraiment syntaxique ou pseudosyntaxique. L'inversion des fonctions grammaticales, qui suppose que SN_1 devient SN_2 ou vice versa et qu'il en prend les caractéristiques fonctionnelles, a-t-elle vraiment lieu ?

La réponse à ces interrogations viendra de l'étude d'un exemple simple, qui pourrait se trouver dans toute bonne grammaire, et pour lequel on inscrit, selon ce que fait J. Dubois, la fonction de chaque groupe fonctionnel.

— Actif:

Ma mère et toi (SN_1) avez écrit (V) ces lettres (SN_2).

— Passif:

Ces lettres (SN_2) ont été écrites (V) par (d) toi et ma mère (SN_1).

L'énoncé actif que J. Dubois analyse en $SN_1 + V + SN_2$ équivaut en grammaire traditionnelle à $S + V + O$, tandis que l'énoncé passif $SN_2 + V + (d) + SN_1$ de J. Dubois est noté normalement $S + V + (prép) + CA$. La distinction entre les deux procédés d'analyse ne tient pour ainsi dire qu'à une différence de symboles.

En théorie, pour que la transformation active/passive dite d'inversion des fonctions soit syntaxique, il faudrait qu'une fonction prenne les traits syntaxiques d'une autre fonction et que celle-ci reçoive les caractères de la première. Comme ce genre de phrases comporte habituellement trois fonctions, l'une des trois devrait se trouver inchangée et garder, dans les deux sortes d'énoncés, les mêmes caractères syntaxiques ou morphosyntaxiques. La transformation active/passive se fait-elle vraiment ainsi ?

Dans l'énoncé actif, le groupe SN_1 (ma mère et toi), sujet syntaxique du pluriverbe *avez écrit*, laisse à l'auxiverbe (avez) une marque de personne [e]. Ce terme est obligatoire et assure avec le verbe (V) l'existence minimale de l'énoncé. Au passif, le même groupe SN_1 (toi et ma mère) ne laisse à l'auxiverbe (ont été) aucune marque syntaxique et n'assure plus avec le verbe l'existence minimale de l'énoncé : il est facultatif. Ainsi, le passage de l'actif au passif fait perdre à ce terme ses caractères syntaxiques de régissant fonctionnel *sujet* : « la transformation passive modifie la fonction grammaticale de SN_1 », ce qui l'amène à changer également « son rôle d'actant » syntaxique et sémantique, puisque chaque fois que l'on désire retrouver ce rôle, l'on reforme automatiquement l'énoncé actif.

(123) *Ibid.*, p. 81.

Le groupe SN_2 [ces lettres, *objet* du pluriverbe (avez écrit)] de l'énoncé actif peut laisser au régissant verbal participe passé (écrit) des marques morphologiques de genre et de nombre s'il précède ledit participe : *Ce sont ces lettres que ma mère et toi avez écrites*. Ces marques, SN_2 les laisse alors en tant que fonction *objet*; mais, au passif, il prend les caractères d'un régissant fonctionnel *sujet* : sa présence devant le verbe devient obligatoire et c'est lui qui, avec le verbe, assure à l'énoncé l'existence minimale. Il donne par l'intermédiaire de la copule *être* — non plus *avoir* — ses marques de genre et de nombre au terme *écrites*. En fait, au passif, le groupe *sujet* SN_2 (ces lettres) porte une caractéristique de plus que SN_1 de l'actif : il transmet au terme *écrites* des marques de nombre et de genre. Quant à l'expression de la personne, elle est aussi changée puisque le groupe SN_2 (sujet passif) se trouve à la troisième personne du pluriel. Dans le passage de l'actif au passif, le groupe SN_2 perd en somme certains caractères syntaxiques et en acquiert d'autres que ne possédait pas le SN_1 qu'il remplace : il n'y a pas interchangement de rôle fonctionnel.

Comme troisième terme de cette transformation dite syntaxique, la fonction *verbe* devrait rester inchangée. Certes, elle conserve sa position dans l'énoncé ; mais la transformation active/passive oppose *avez écrit* à *ont été écrites*. Au point de vue formel, le premier groupe verbal est constitué de deux éléments, tandis que le second l'est de trois. Cette différence formelle correspond à une différence syntaxique. En substitution syntaxique interne, le pluriverbe *avez écrit* peut en effet être remplacé par une forme univernale : *écrivez, écriviez, écriguez*, etc. ; mais, compte tenu de l'entourage syntaxique passif, ceci s'avère impossible pour le prétendu pluriverbe *ont été écrites*. Ces deux formes dites verbales ne peuvent se substituer l'une à l'autre même en tenant compte de la marque du sujet :

- *Ma mère et toi avez été écrites ces lettres.
- *Ces lettres ont écrit par toi et ma mère.

Au point de vue syntaxique, il faut reconnaître que le groupe pluriverbal *avez écrit* remplit dans son énoncé une fonction verbe, et que ce n'est pas le cas de la forme *ont été écrites*, considérée dans son ensemble. On ne peut ainsi traiter globalement cet ensemble de trois termes comme une fonction syntaxique verbale : elle ne fait donc pas partie de l'ensemble GV ainsi que le laisse croire J. Dubois (¹²⁴).

Jean Dubois mentionne aussi « la présence redondante d'un démarcatif devant SN_1 postposé au verbe » passif (¹²⁵). L'on connaît plusieurs démarcatifs de ce genre : ce sont les prépositions *par, de, à*, etc. Mais sont-ils vraiment redondants ? La redondance se définissant comme

(124) Jean Dubois et Françoise Dubois-Charlier, *Éléments de linguistique française : syntaxe*, Paris, Larousse, 1970, pp. 155-163.

(125) Cf. p. 78.

le « caractère de ce qui est déjà donné sous une autre forme »⁽¹²⁶⁾, il devient difficile, dans le cas du passif, de croire, à la suite de J. Dubois, que le « démarcatif (...) joue le rôle de redondance de marque positionnelle. »⁽¹²⁷⁾ Ce démarcatif est obligatoire à la voix passive traditionnelle. En effet, même en plaçant le SN_1 passif au début de l'énoncé, devant le SN_2 passif ou devant le verbe, le démarcatif ne peut syntaxiquement disparaître :

- C'est *par* nous qu'une lettre a été écrite.
- C'est une lettre qui, *par* nous, a été écrite.

Si le démarcatif était redondant, la pronominalisation de SN_1 passif devrait se faire sous forme *le, la, les* comme cela se produit lorsque le sujet-agent d'un infinitif est postposé à cet infinitif et est accompagné d'un démarcatif « positionnel » :

- Paul laisse soigner son enfant *par* une femme médecin.
- Paul *la* laisse soigner son enfant.

ou bien il pourrait disparaître lors d'un changement positionnel de ce groupe fonctionnel :

- Paul laisse une femme médecin soigner son enfant.

Cette pronominalisation, ainsi que ce déplacement, permet de croire que le démarcatif *par* de l'énoncé initial est redondant : il n'est pas repris dans l'énoncé avec pronominalisation, ni dans celui avec déplacement. Quand il s'agit du démarcatif de la voix passive, ces mêmes changements sont impossibles.

Passif :

- Son enfant est soigné par une femme médecin.
- Paul est aimé de ses parents.

Pronominalisation du SN_1 passif :

- C'est *par elle* que son enfant est soigné.
- ou
- Son enfant est soigné *par elle*.
- C'est *par eux* que Paul est aimé.
- ou
- Paul est aimé *par eux*.
- ou
- Paul *en* est aimé.

Mais :

- *Son enfant *l'*est soigné.
- *Paul *les* est aimé.

(126) *Petit Robert*, p. 1487.

(127) J. Dubois, *Grammaire structurale au français : le verbe*, Paris, Larousse, 1967, p. 81.

En définitive, les démarcatifs de la voix passive traditionnelle sont nécessaires à l'organisation syntaxique de l'énoncé et ne peuvent être considérés comme jouant un « rôle de redondance positionnelle ».

Toutes ces raisons portent à croire qu'il est impossible de voir, dans le passage actif/passif traditionnel, une transformation qui soit véritablement syntaxique. Le terme SN_1 actif lorsqu'il devient SN_1 passif perd ses caractéristiques fonctionnelles et ne prend pas celles de SN_2 actif. SN_2 actif, lorsqu'il passe à SN_2 passif, délaisse également ses caractéristiques fonctionnelles et en reçoit plus que n'en possédait SN_1 actif. Quant à la fonction verbe, elle est, à l'actif, unverbale ou substituable par une telle forme ; mais ces caractéristiques ne concernent plus la prétendue forme verbale passive. Enfin, au passif s'ajoute à l'énoncé un démarcatif obligatoire qui vient indiquer que le SN_1 actif y possède une tout autre fonction. Toutes ces permutations de termes fonctionnels, non équivalents syntaxiquement, aboutissent à former un énoncé sémantiquement semblable à l'arrangement actif initial. Sur le plan syntaxique, ces phrases demeurent fort différentes l'une de l'autre.

L'opinion n'est pas nouvelle. Déjà au XVI^e siècle, selon ce que rapporte Jean-Claude Chevalier au sujet de cette transformation active/passive, « Sanctius estime que cette procédure de retournement est un délire »⁽¹²⁸⁾ et Scioppius pense que « c'est par artifice qu'on envisage la transformation de toute la proposition ; le passage de l'actif au passif ne concerne que le verbe et son sujet. »⁽¹²⁹⁾. Comment alors analyser l'énoncé dit passif d'une façon qui soit syntaxique et sémantiquement cohérente ?

La substitution syntaxique externe, procédé qui permet, découvrir la fonction et la nature des mots, rend possible l'analyse de la phrase passive et permet d'identifier les véritables fonction et nature du prétendu verbe passif. Dans les exemples de traditionnels verbes passifs suivants :

- Paul *est remplacé* par Jacques.
- Ses bas blancs *sont noircis* de charbon.
- Le feu *était vu* de tous les passants.

si nous conservons à chaque groupe fonctionnel sa fonction et sa position, aucun des termes en italique (supposés pluriverbes) ne peut être remplacé par une forme unverbale provenant dudit participe passé passif. Il s'impose donc de substituer séparément chaque partie de ces groupes.

Commençons par les formes verbales *est*, *sont* et *était* que marquent respectivement les sujets *Paul*, *bas*, *feu*.

(128) Jean-Claude Chevalier, *op. cit.*, p. 351.

(129) *Ibid.*, p. 360.

- Paul *est* remplacé par Jacques.
Paul *semble* remplacé par Jacques.
Paul *paraît* remplacé par Jacques.
- Ses bas blancs *sont* noircis de charbon.
Ses bas blancs *semblent* noircis de charbon.
Ses bas blancs *paraissent* noircis de charbon.
- Le feu *était* vu de tous les passants ⁽¹³⁰⁾.
Le feu *semblait* vu de tous les passants.
Le feu *paraissait* vu de tous les passants.

Cette substitution syntaxique externe montre que les formes verbales *est*, *sont*, *était* sont des univerbes copules au même titre que leurs substituts.

Remplaçons maintenant lesdits participes passés passifs par des équivalents fonctionnels :

- Paul est *remplacé* par Jacques.
Paul est *remplaçable* par Jacques.
- Ses bas blancs sont *noircis* de charbon.
Ses bas blancs sont *noirs* de charbon.
- Nous étions (...) *vus* de tous les passants ⁽¹³¹⁾.
Nous étions (...) *visibles* de tous les passants.

Dans chacun de ces trois exemples et dans combien d'autres possibles, la substitution syntaxique externe remplace un participe passé passif par un adjectif en fonction *attribut*. Ceci permet de conclure qu'un participe passé passif équivaut à un adjectif en fonction *attribut*, car il n'y a entre eux de distinctions, ni de nature, ni de fonction. C'est pourquoi les arrangements avec verbe passif traditionnel doivent prendre place parmi les énoncés comportant un *verbe copule* + un *attribut*.

Il importe en outre de mentionner l'existence de certaines fonctions *attributs* d'apparence plus complexes. Le terme *censé*, par exemple, ne s'emploie plus comme verbe depuis plusieurs siècles ; mais il a gardé la possibilité d'être un attribut ou de faire partie d'un tel groupe. À ce sujet, le *Grand Robert* cite la phrase suivante :

- Celui qui est trouvé avec les coupables est *censé* complice. (Ac.)

De tels exemples paraissent rares ; mais il demeure néanmoins possible d'en relever de semblables avec les mots *trouvé*, *supposé*, *réputé*, *jugé*, etc.

- Marie est trouvée belle.
- Ce professeur est supposé intéressant.
- Les lions sont réputés dangereux.

(130) Au sujet de tournures semblables, cf. Marcel Cohen. *Confins*, « participes sans verbes, verbes nés de participes, adjectifs à construction verbale, jeux de la négation », dans le *Français moderne*, XXVIII, 1960, pp. 7-12.

(131) *Ibid.*, p. 11. Il s'agit d'une phrase de Michel Duchemin.

De prime abord, on serait tenté de croire que les termes *censé*, *trouvée*, *supposé* et *réputés* sont en fait des adverbes, étant donné qu'il paraît possible de les remplacer par d'autres adverbes sans affecter la structure ni le sens des énoncés : le dernier vocable remplirait seul alors la fonction *attribut*.

- Celui qui ... est *censé* / *apparemment* complice.
- Marie est *trouvée* / *certainement* belle.
- Ce professeur est *supposé* / *sans doute* intéressant.
- Les lions sont *réputés* / *habituellement* dangereux.

En réalité, il n'en va pas ainsi puisque ce type d'analyse devient impossible lorsque les arrangements deviennent plus complexes par l'adjonction de compléments.

- Marie est trouvée fière de son fils par tous ses amis.
- Les lions sont réputés dangereux pour tous par les chasseurs.

Si de tels énoncés sont possibles, deux solutions s'offrent à nous pour analyser les termes *trouvée* + *fière* et *réputés* + *dangereux*. D'une part, il semble permis de croire, à la suite de Jean-Marie Zemb, que certains adjectifs (*censé*, *trouvé*, *supposé*, etc.) conservent suffisamment de « cohésion verbale » pour entraîner à leur suite un deuxième élément *attribut*. Au premier niveau d'analyse, les termes *trouvée fière*, par exemple, forment globalement le groupe *attribut*; et, à un deuxième niveau d'analyse, on les identifie en T_1 (*trouvée*) et T_2 (*fière*). D'autre part, il n'est pas interdit de penser que ces phrases comportent un zeugma : les groupes *sujet* et *verbe copule* seraient économisés devant le deuxième adjectif *attribut* qui est juxtaposé au premier. Autrement dit, de telles phrases compteraient deux énoncés distincts, à savoir, pour le dernier exemple ci-avant :

- Les lions sont réputés par les chasseurs.
(Les lions sont) dangereux pour tous.

À la suite de ces conclusions sur le passif traditionnel, l'on pourrait nous reprocher de creuser davantage le fossé qui semble exister entre la sémantique et la syntaxe. Ce n'est toutefois pas le cas, puisqu'une telle analyse syntaxique ne fonctionne pas à contresens. Dans les trois exemples donnés à la page 82 et dans plusieurs autres du même genre, le sens des énoncés avec participe passé passif traditionnel en fonction *attribut* et ceux qui ont un adjectif *attribut* indique que le sujet sémantique se trouve en fin d'énoncé. Sémantiquement, la phrase *Paul est remplacé par Jacques* ne diffère de l'arrangement *Paul est remplaçable par Jacques* que par la nuance de possibilité contenue dans le suffixe *-able*. Le sens du complément de l'adjectif est exactement le même et va dans la même direction. Le premier signifie *Jacques remplace*

Paul et le second, *Jacques peut remplacer Paul* ⁽¹³²⁾. Il en est ainsi des autres exemples qui, sémantiquement, équivalent à :

- Le charbon rend noirs / noircis ses bas blancs.
- Nous étions visibles / vus de tous les passants.

Ainsi, le fait que le sujet sémantique suit l'attribut n'est pas du tout exclusif aux traditionnels participes passés passifs. Cela convient aussi à tous les adjectifs aptes à recevoir, après eux, un complément indiquant ce qui provoque l'état de leur régissant. La tradition paraît souvent fort incohérente à ce sujet. En donnant aux énoncés avec verbe passif la structure *sujet — auxiverbe + participe passé passif — complément d'agent* et aux énoncés avec attribut la structure *sujet — verbe copule — attribut + complément d'adjectif*, l'analyse sémantique traditionnelle considère que, dans les énoncés avec verbe passif, le dernier élément est l'auteur de ce qui est, et que, dans les énoncés avec attribut, il n'est pas l'auteur de ce qui est. Procéder ainsi revient à ignorer que le complément d'adjectif peut être l'auteur de ce qui est non seulement après un participe passé passif, mais aussi après un simple adjectif. L'orientation sémantique du complément d'adjectif ne dépend pas de la structure de l'énoncé, mais du sens même de tel ou tel adjectif. Certains acceptent d'être suivis d'un complément indiquant l'auteur de ce qui est ; d'autres admettent un complément signifiant ce qui s'ajoute à un régissant adjectival. L'on appelle le premier un complément *régi* et le second, un complément *régime* ⁽¹³³⁾.

- Le maître est visible de *tous ses élèves*. (régis)
- Le maître est heureux de *tous ses élèves*. (régime)

En définitive, la structure passive traditionnelle n'est autre chose qu'une structure avec *verbe copule + attribut*. Sémantiquement, les adjectifs *attributs* provenant d'anciens participes passés passifs ont habituellement un *régi* comme complément. À ce titre, ils s'insèrent avec les autres adjectifs traditionnels qui ont la même sorte de complément. Ce groupe d'adjectifs avec *régi* s'oppose, selon le sens, à l'autre dans lequel les adjectifs sont suivis ou accompagnés d'un *régime*.

En français, la substitution syntaxique interne interdit de considérer le participe passé passif comme un régissant verbal ; mais elle l'intègre facilement à la classe des adjectifs. Comme eux, il peut être

(132) Le coverbe *peut* exprime la possibilité correspondante au suffixe *-able*.

(133) En sémantique, il semble exister deux sortes de compléments d'adjectifs comme il existe deux sortes de compléments du nom, à savoir des *régis* qui « désignent ce qui provoque le fait, la qualité ou l'état du régissant » et des *régimes* « qui désignent ce qui s'ajoute au régissant pour en déterminer l'objet ou divers autres aspects. »

Exemples :

- La condamnation de la jeunesse (régime) par la société (régis)
- (une maison) recouverte de tuiles (régime) par des gens de métier (régis).

Cf. Benoit, de Lorimier et Roy. *op. cit.*, pp. 306-310.

en fonction *attribut* ou *épithète*; comme plusieurs d'entre eux, il peut recevoir une expansion généralement appelée complément d'adjectif, qui, du point de vue sémantique, prend plus souvent le sens d'un régi que celui d'un régime. Cette conclusion syntaxique et sémantique rejoint en quelque sorte l'opinion émise par M. Grevisse au sujet du rôle syntaxique et sémantique du verbe *être* dans les formes passives traditionnelles. « Strictement parlant, dit-il, (...) *être* n'(y) est pas un auxiliaire, car il n'abandonne pas sa valeur ordinaire de verbe copulatif; d'autre part, il ne perd pas sa valeur temporelle. »⁽¹³⁴⁾

Voilà comment la substitution syntaxique interne et externe restreint le champ traditionnel des participes passés. Ce terme ne convient plus désormais qu'aux participes passés conjugués avec *avoir*, qu'à ceux de quelques verbes de mouvement conjugués avec l'auxiverbe *être* ainsi qu'à l'ensemble des participes passés des verbes pronominaux. De toute façon, un participe passé est participe passé, non parce qu'il appartient à telle ou telle liste lexicale, mais parce qu'on peut, en substitution syntaxique interne, le remplacer par une forme unverbale du même paradigme. En substitution syntaxique externe, il est aussi possible de lui opposer d'autres formes verbales de même fonction et de même nature. C'est ainsi que la substitution syntaxique permet de cerner le problème des participes passés, de les déterminer spécifiquement et d'intégrer à la classe des adjectifs les traditionnels participes passés passifs.

Extrait de *Contribution à l'analyse du syntagme verbal : étude morphosyntaxique et statistique des coverbes* de Gérard-Raymond Roy (1976). Paris/Québec : Klincksieck/Les Presses de l'Université Laval.

(134) Maurice Grevisse, *op. cit.*, par. 656, 2^o, rem. 3.